Ville de Thiant

Procès Verbal du Conseil Municipal du 26 septembre 2022 à 18h00

Date de la convocation : Mercredi 21 septembre 2022
Date de l'affichage : Mercredi 21 septembre 2022

L'an deux mil vingt deux , le vingt et un septembre à dix heures, le Conseil Municipal de Thiant, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil en Mairie, rue Anatole France à THIANT, sous la Présidence de Monsieur Marc WATTIEZ Maire de la Commune..

Présents: Monsieur Jean-Marie LECERF, Madame Stéphanie WATTIEZ, Monsieur Cédric DUQUESNOY, Madame Céline DEVAUX-DUMAINE, Monsieur Michel HENNAUT, Monsieur Philippe WAELKENS, Madame Raymonde BOHERE, Madame Sylvie NICOLAS, Monsieur Marc WATTIEZ, Madame Sylvaine MENARD-GERARD, Madame Martine PREVOST, Monsieur Jean-Claude BAH, Madame Sylvie DEVOS, Monsieur Jérôme CARLIER, Monsieur Bernard LEPEZ, Monsieur Bernard MALAQUIN, Madame Françoise BAR-DESESPRINGALLE, Monsieur Jimmy LAURENT, Monsieur Jean-Michel HARBONNIER, Monsieur Sylvain LEFEBVRE

Excusés : Monsieur Guy VANDERBEC
Madame Céline TRACHMAN qui donne pouvoir à Monsieur Philippe WAELKENS
Madame Armelle BOURLET

Ordre du jour :

1. Approbation des Procès-Verbaux du 18 septembre 2022
2. Désignation des élus dans les diverses commissions
3. Délibération attribution Marché de chauffe
4. Questions diverses

Désignation d'un Secrétaire de séance : Céline DEVAUX-DUMAINE

Etat des pouvoirs : .1.....

Monsieur Le Maire rappelle qu'un élu municipal a un devoir de réserve et qu'il ne doit pas colporter des informations infondées ou dont il n'est pas sûr qui seront à tous coups, déformées en passant d'une oreille à l'autre.

1. Approbation du Procès-verbal du 18 septembre 2022

Monsieur Jean Claude BAH :
« J'ai lu le rapport de nos interventions et je ne sais pas qui a traduit ce que j'ai dit. Ou je parle français comme un « sagouin » ou un « gougnafier ». Si vous prenez la traduction même moi qui ai fait un peu d'études, j'ai lu ce que l'on a écrit et je me suis demandé ce que c'était cet « avachi d'imbécillités » dites.
Monsieur Le Maire :
« C'est toi qui l'as dit Jean Claude »
Monsieur Cédric DUQUESNOY :
« Ce sont tes paroles »
Monsieur Jean Claude BAH :
« Ou la personne qui a écrit ne parle pas français ou cette personne est une imbécillité notoire »

Monsieur Cédric DUQUESNOY :
« Ce sont tes paroles de dimanche au conseil »
Monsieur Jean Claude BAH :
« C'est ce que j'ai dit ? »
Monsieur Le Maire :
« Oui ce sont les propos qui ont été enregistrés et retranscrits »
Monsieur Jean Claude BAH :
« Si ce sont les propos enregistrés, qu'on me fasse écouter l'enregistrement et je vais rigoler »
Monsieur Le Maire :
« Tu peux voir avec la DGS pour écouter l'enregistrement »
Monsieur Jean Claude BAH :
« Je n'ai pas apprécié ce que j'ai lu ici, on n'est pas capable de faire un résumé de ce que j'ai dit. »
Monsieur Le Maire :
« Ce n'est pas un résumé ce sont les propos que tu as dits ils sont cités entre guillemets »
Monsieur Jean Michel HARBONNIER :
« Moi mon intervention elle est texto j'ai vérifié et je n'ai rien à dire. Je suis surpris qu'il y ait tout. Et je trouve cela positif. »
Monsieur Le Maire :
« De même ce que Jean Marie a dit et moi-même, ce sont exactement les mots »
Monsieur Jean Claude BAH :
« On ne traduit pas de manière littérale. On va se mettre d'accord sur quelque chose. Si le secrétaire de séance fait cela de manière littérale et s'il ne sait pas résumer dans le sens que l'on dit alors, ce n'est pas la peine qu'il écrive. Il peut même se passer de dire ce que j'ai dit. »
Madame Céline DUMAINE :
« Je voudrais faire juste une remarque. Ce que dit Jen Claude est vrai sur le fait de résumer. Il m'est déjà arrivé en tant que secrétaire de séance de donner mes notes à Aurélie Le problème c'est que quand on résume pour le compte-rendu, je m'adresse à tout le monde, il y a toujours quelqu'un, pour dire « oui mais cela ne rend pas l'idée de ce que je voulais dire ». Et c'est pour éviter ce genre de remarque que l'option de retranscrire exactement ce qui a été dit a été retenue. Sur le fond cela ne ferait pas 15 pages. »
Madame Stéphanie WATTIEZ :
« Sur les prochains conseils on n'est pas obligé de reprendre les propos des uns et des autres »
Monsieur Jean Claude BAH :
« La personne qui est le secrétaire de séance doit avoir la quintessence de résumer les choses »
Madame Céline DUMAINE :
« Je suis la secrétaire de séance de conseil et j'aurai la quintessence de résumer dorénavant tes propos »
Monsieur Le Maire :
« Je ne suis pas de l'avis de Jean Claude. J'ai trouvé ce compte rendu très précis. Il est long. Mais je salue le travail qui a été effectué »
« Concernant le procès-verbal du dernier conseil du 18 septembre à part celle de Jean Claude avez-vous d'autres remarques ? »
Monsieur Jean-Marie LECERF :
« J'aimerais avoir des précisions quant aux propos de Monsieur HARBONNIER et notamment quand il parle du giratoire et qu'il souligne que ce n'est pas nous qui l'avons fait. »
Monsieur Jean-Michel HARBONNIER :
« Ce n'est pas vous qui l'avez financé ! »
Monsieur Jean-Marie LECERF :
« C'est donc un peu différent. Je voudrais revenir donc sur le giratoire. Ce n'est pas nous qui l'avons fait mais l'Entreprise Jean LEFEBVRE, car nous ne sommes pas capables de faire cela. Par contre, c'est nous qui avons lancé le Marché, qui avons étudié tout cela, qui avons suivi le dossier jusqu'à la fin. Et merci de me confirmer que nous avons une bonne gestion sur la commune car nous avons gagné

500 000€ sur ce sujet-là. Et effectivement c'est l'enseigne Leclerc qui a payé les travaux mais c'est nous qui avons fait le travail en amont.
Le conseil départemental et le Leclerc ne pouvant le faire. »
« L'entrée de l'école qui n'est pas faite ? Celle-ci est faite même si je crois comprendre que vous voulez parler du fait qu'elle ne soit pas macadamisée. C'est un bien pour l'école qu'il y ait deux entrées différentes pour le groupe scolaire afin de différencier les maternelles des élémentaires »
« Vous avez des pertes de mémoire Monsieur HARBONNIER car quand vous parlez des travaux depuis le début du mandat, vous avez oublié de mentionner la route d'Haspres qui a été refaite, le chemin de Baillon, les travaux de voirie nouvelle de la ruelle Ghesquière (Ferme Jourdan), et la Cité SIROT ainsi que la Rue du 19 Mars … Donc ne nous accusez pas d'immobilisme. Depuis 2 ans ½ que nous sommes élus, il y a eu certes une année de COVID qui a plombé notre programme mais je pense que nous avançons et je le répète le mandat n'est pas fini. Merci. »

Considérant	Le Code Général des Collectivités Territoriales, particulièrement les articles L.2121-7 à L.2121-28 ;
Considérant	qu'il convient d'adopter les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré
par 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

APPROUVE le contenu du procès-verbal du 18 septembre 2022, rédigé par son secrétaire de séance.

Délibération n° 2022-09-26-D-01

Décision :	Sur :	20 présents
	Pour :	21 dont 1 pvr
	Contre :	0
	Abstentions :	0

2. Désignation des élus dans les diverses commissions

Dans toutes les commissions sont membres de droit le Maire, les adjoints et conseillers délégués.

Pour rappel :

- **Céline DEVAUX-DUMAINE 1ère adjointe**
qui sera en charge DE LA CULTURE ET CITOYENNETE
- **Cédric DUQUESNOY, 2ème adjoint**
qui sera en charge DES FETES ET CEREMONIES
- **Stéphanie WATTIEZ, 3ème adjointe**
qui sera en charge DES FINANCES
- **Philippe WAELKENS, 4ème adjoint**
qui sera en charge DES TRAVAUX URBANISME SECURITE ET ENVIRONNEMENT
- **Raymonde BOHERE, 5ème adjointe**
qui sera en charge DES AFFAIRES SOCIALES, CCAS ET LOGEMENT
- **Michel HENNAUT, 6ème adjoint**
qui sera en charge DES SPORTS ET ASSOCIATIONS
- ***Madame Sylvie DEVOS, conseillère déléguée***
qui sera en charge DES AFFAIRES SCOLAIRES ET ACCUEILS DE LOISIRS
- ***Madame Sylvaine MENARD-GERARD, conseillère déléguée***
qui sera en charge de l'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

- ***Madame Martine PREVOST, conseillère déléguée***

qui sera en charge DES SOLIDARITES

Actualisations des commissions

- **Finances**

Président : Monsieur Marc WATTIEZ
Vice-Président : Madame Stéphanie WATTIEZ
Membres : -Madame Céline TRACHMAN
-Monsieur Jean-Claude BAH
-Monsieur Jean-Marie LECERF
Suppléant : Néant
-Monsieur Sylvain LEFEBVRE remplaçant Monsieur Jean Michel HARBONNIER

- **Travaux Urbanisme Sécurité et Environnement**

Président : Monsieur Marc WATTIEZ
Vice-Président : Monsieur Philippe WAELKENS
Membres : -Monsieur Jérôme CARLIER
-Monsieur Bernard LEPEZ
-Monsieur Jean-Marie LECERF
-Monsieur Bernard MALAQUIN
-Madame Céline TRACHMAN
Suppléant : -Madame Sylvie NICOLAS
-Monsieur Jimmy LAURENT remplaçant Monsieur Jean-Michel HARBONNIER

- **Fêtes et cérémonies**

Président : Monsieur Marc WATTIEZ
Vice-Président : Monsieur Cédric DUQUESNOY
Membres : -Monsieur Jérôme CARLIER
-Madame Céline TRACHMAN
-Madame Sylvie NICOLAS
-Monsieur Bernard MALAQUIN
-Monsieur Bernard LEPEZ
Suppléant : NEANT
-Monsieur Jean Michel HARBONNIER remplaçant Monsieur Jimmy LAURENT

- **Sports et vie associative**

Président : Monsieur Marc WATTIEZ
Vice-Président : Monsieur Michel HENNAUT
Membres : -Madame Céline TRACHMAN
-Monsieur Jérôme CARLIER
Suppléant : NEANT
- Monsieur Jean Michel HARBONNIER remplaçant Monsieur Jimmy LAURENT

- **Logement, Affaires sociales**

Président : Monsieur Marc WATTIEZ
Vice-Président : Madame Raymonde BOHERE
Membres : -Monsieur Jean Claude BAH
-Madame Armelle BOURLET
-Madame Sylvie NICOLAS
Suppléant : NEANT
-Monsieur Jean Michel HARBONNIER remplaçant Mme Françoise BAR-DESESPRINGALLE

- **Culture et citoyenneté**

Président : Monsieur Marc WATTIEZ
Vice-Président : Madame Céline DUMAINE
Membres : -Madame Céline TRACHMAN
-Madame Sylvie NICOLAS
Suppléant : NEANT
-Monsieur Sylvain LEFEBVRE remplaçant Monsieur Jimmy LAURENT

- **Education Jeunesse ALSH**

Président : Monsieur Marc WATTIEZ

Vice-Président : Madame Sylvie DEVOS
Membres : -Madame Céline TRACHMAN
-Madame Armelle BOURLET
Suppléant : NEANT
-Madame Françoise BAR-DESESPRINGALLE remplaçant Monsieur Sylvain LEFEBVRE

- **Informations, Communications**

Président : Monsieur Marc WATTIEZ
Vice-Président : Madame Sylvaine GERARD
Membres : - Madame Céline TRACHMAN
Suppléant : NEANT
- Madame Françoise BAR-DESESPRINGALLE remplaçant Monsieur Sylvain LEFEBVRE

Présentation par Madame Martine PREVOST.
Il s'agit d'une commission qui nécessite d'être créée car nous sommes dans une phase de turbulences économiques et financières qui va aller s'aggravant. Et nous aurons besoin d'aider tout un public qui sera fragilisé.

- **Solidarité**

Président : Monsieur Marc WATTIEZ
Vice-Président : Madame Martine PREVOST
Membres : - Madame Sylvie NICOLAS
-Madame Armelle BOURLET
Suppléant : NEANT
- Madame Françoise BAR-DESESPRINGALLE remplaçant Monsieur Sylvain LEFEBVRE

Pour rappel

- **Commission d'Appel d'Offres (voté le dimanche 18 septembre)**

(Le Maire + 3 titulaires + 3 suppléants)

3 titulaires et 3 suppléants
Président : Monsieur Marc WATTIEZ - Maire

Membres de la CAO (scrutin de liste)

Nom du ou des candidats (6 noms par liste maximum)	**Sont élus**
- Monsieur Philippe WAELKENS - Monsieur Bernard MALAQUIN - Madame Raymonde BOHERE - Monsieur Jean Marie LECERF - -	**sont élus titulaires** - Monsieur Philippe WAELKENS - Monsieur Bernard MALAQUIN - Monsieur Sylvain LEFEBVRE
- Monsieur Sylvain LEFEBVRE - Monsieur Jean Michel HARBONNIER - -	**sont élus suppléants** - Madame Raymonde BOHERE - Monsieur Jean Marie LECERF - Monsieur Jean Michel HARBONNIER

- **Comité des Ages du Pays Trithois**

1er délégué titulaire Madame Raymonde BOHERE
2ème délégué titulaire Madame Martine PREVOST
1er délégué suppléant Madame Stéphanie WATTIEZ
2ème délégué suppléant Madame Céline DUMAINE

- **SIDEGAV**

1er délégué titulaire Monsieur Cédric DUQUESNOY
2ème délégué titulaire Madame Sylvaine GERARD
1er délégué suppléant Monsieur Michel HENNAUT

- **L'Association Foncière de Remembrement**

1er délégué titulaire Monsieur Philippe WAELKENS

1er délégué suppléant Monsieur Marc WATTIEZ

De plus ont été proposés :
Les agriculteurs représentant la commune :
Monsieur Bruno BOTTIN
Monsieur Maurice WASHEUL
Les agriculteurs représentant pour la chambre d'agriculture :
Monsieur Alain DUPONT
Monsieur Grégory NOCQS

- **Syndicat de la Selle**

1er délégué titulaire Monsieur Marc WATTIEZ
1er délégué suppléant Monsieur Philippe WAELKENS

- **Conseil Administration du Collège :**

1er délégué titulaire Madame Céline DUMAINE
2ème délégué titulaire Madame Sylvaine GERARD
1er délégué suppléant Madame Raymonde BOHERE
2ème délégué suppléant Madame Stéphanie WATTIEZ

- **CAPH :**

1er délégué titulaire Madame Stéphanie WATTIEZ
1er délégué suppléant Monsieur Cédric DUQUESNOY

- **OSAT** (10 membres des associations un éducateur sportif et 5 membres du conseil municipal)

Monsieur Michel HENNAUT
Madame Céline DUMAINE
Madame Sylvaine GERARD
Monsieur Philippe WAELKENS
Monsieur Cédric DUQUESNOY

Madame Francoise BAR-DESESPRINGALLE souhaitait faire partie des membres pour l'OSAT parmi les conseillers. Le président ne souhaite pas changer l'équipe avec laquelle il travaille. Cependant, il rappelle qu'une possibilité s'offre aux personnes du conseil membre d'association d'intégrer l'osat via les associations.

- **CCAS:**

Président : Monsieur Marc WATTIEZ
Vice-Président : Madame Raymonde BOHERE
Madame Martine PREVOST
Madame Armelle BOURLET
Madame Céline DUMAINE
Madame Stéphanie WATTIEZ
Madame Françoise BAR-DESESPRINGALLE

- **Commission Cimetière :**

Responsable : Madame Vanessa Flamme (s/c Aurélie GAMEZ DGS) avec Madame Sabrina BERTHE

Monsieur Bernard LEPEZ
Madame Sylvie DEVOS
Madame Sylvaine GERARD
Monsieur Bernard MALAQUIN
Madame Martine PREVOST
Madame Françoise BAR-DESESPRINGALLE

- **Commission des impôts directs :**

Madame Céline DUMAINE
Monsieur Philippe WAELKENS
Monsieur Bernard MALAQUIN
Madame Raymonde BOHERE
Madame Martine PREVOST
Monsieur Jean Claude BAH
Monsieur Sylvain LEFEBVRE
Madame Françoise BAR-DESESPRINGALLE

Ville de Thiant

- **Commission révision des listes électorales :**

Monsieur Bernard MALAQUIN
Madame Sylvie DEVOS
Monsieur Philippe WAELKENS
Madame Françoise BAR-DESESPRINGALLE

Pour information Monsieur Philippe WAELKENS est membre du SIAVED qui a été désigné par la CAPH.

Délibération n° 2022-09-26-D-02

Décision :	Sur :	20 présents
	Pour :	21 dont 1 pvr
	Contre :	0
	Abstentions :	0

3. *Délibération attribution du Marché de chauffe :*

Monsieur Guillaume SIMON vient présenter la conclusion du rapport d'analyse qui a été présenté en commission.

L'objectif est de maintenir les installations dans un bon état de fonctionnement, de s'assurer qu'il y a un bon suivi et un bon renouvellement du matériel.

Et vu l'état du marché du gaz aujourd'hui il a été jugé opportun non pas d'attribuer comme précédemment un lot de gaz de façon stricte mais d'attendre une proposition du ou des personnes qui ont candidaté pour savoir si la commune se chargeait elle-même d'acheter son gaz ou si l'on passait par le prestataire qui serait retenu.

Une seule entreprise a répondu.

Monsieur Guillaume SIMON fait une présentation de l'offre proposée : P1, P2 ainsi que les prestations supplémentaires éventuelles et l'option de gaz.

Monsieur Jean-Claude BAH demande si l'on a fait de la publicité suffisante pour n'avoir qu'une seule offre.

5 dossiers ont été retirés 1 seule entreprise a souhaité faire une offre.

Monsieur Jean Claude BAH demande si on a du personnel qui suit ce que fait ENGIE.

Le personnel communal et plus précisément les services techniques suivent l'entreprise lors de leurs interventions. L'entreprise a l'obligation de se signaler lorsqu'elle intervient sur les installations.
De plus, nous avons un bureau d'étude qui suivra aussi le Marché durant toute la durée de celui-ci.

Concernant l'option P1 l'entreprise a pu faire une bonne proposition car elle achète du combustible en très grande quantité.

Monsieur Sylvain LEFEBVRE demande des précisions sur les prestations supplémentaires éventuelles.

Il lui est confirmé qu'il n'y a pas d'obligation à faire ces prestations. La validité des ces prestations est d'une année. Au-delà, il faudra relancer un marché pour ces travaux. Le choix d'effectuer ou non ces prestations dans l'année sera le choix des élus.

Monsieur Jimmy LAURENT s'interroge sur l'évolution du prix du gaz proposé dans l'option P1.
En effet, celui-ci peut évoluer en fonction de l'indice PEG. On applique une règle de trois.

La consommation est difficile à être estimée car elle varie en fonction de multiples paramètres :
Hiver rigoureux ou non
Hiver plus ou moins long (période de chauffe septembre ou octobre début avril ou mai la fin)
Isolation des bâtiments ou non faite ou pas.

Programmation ou pas
Occupation des locaux (pendant le covid moindre, petites vacances alsh à la journée…)
…

Aujourd'hui ce n'est pas la consommation qui fera la différence budgétaire entre cette année et les années précédentes mais c'est surtout le prix.

La pertinence sera de voir par trimestre et notamment pour le premier trimestre du Marché avec le bureau d'étude quel sera déjà le coût.

Par la suite, pour minimiser les coûts il faudra avoir une réflexion plus globale sur l'utilisation des locaux et leur optimisation.
La stratégie à adopter n'est pas une stratégie de moindre consommation en soi car on a toujours été vigilant sur les consommations bâtiment par bâtiment.

Il faudra aussi avoir une réflexion sur les investissements à faire ou non suivant la réelle utilisation qui sera faite ensuite des bâtiments.

Ville de Thiant

Cabinet BERNARD

Ville de Thiant - www.thiant.fr - Site officiel

OBJET DE LA CONSULTATION :

EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DE LA VILLE DE THIANT

-=-

ANALYSE DES OFFRES

1. Objet de la consultation 2
2. Caractéristiques de la consultation 2
   2.1. Type de consultation 2
   2.2. Tranches – lots – variantes - options 2
      2.2.1. Tranches 2
      2.2.2. Lots. 2
      2.2.3. Variantes 2
      2.2.4. Options 2
      2.2.5. Nature de l'attributaire 2
      2.2.6. Délai d'exécution, durée du marché. 2
   Le marché court à compter de la date de notification et se terminera le 30 juin 2027. 2
3. Ouverture des plis 3
4. Pièces administratives – rappel du règlement de consultation 3
5. Pièces administratives – analyse des documents remis 5
   5.1. L'imprimé DC1 5
   5.2. L'imprimé DC2 5
6. Composition de l'offre – rappel du règlement de consultation 7
7. Présentation des offres – analyse des documents remis 9
   7.1. L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes 9
   7.2. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières 9
   7.3. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières 9
   7.4. Le mémoire technique 9
   7.1. La fiche de visite signée par la Ville. 13
   7.2. Tout document que le candidat jugerait nécessaire à l'appui de sa soumission. 13
8. Jugement des candidatures et des offres 13
9. Proposition de notation 14
10. Option P1 15

RGE OPQIBI L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

Michel BLIN
2, Rue Jean Jaurès
59680 FERRIERE LA GRANDE
Mobile : 06 08 21 21 98
Mail : michel.blin5@wanadoo.fr
www.cabinet-bernard.fr

Cabinet BERNARD Société Coopérative Ouvrière de Production à Responsabilité Limitée et Capital Variable
2 Rue Lavoisier - 78640 SAINT GERMAIN DE LA GRANGE
N° TVA intracommunautaire : FR 28325635084
SIRET 325 635 084 00065 - RCS Versailles 325 635 084 - NAF 7112B
Domiciliation bancaire . Crédit Agricole IDF Neauphle
RIB 18206 - 00047 - 51047535001 clé 03

Ville de Thiant

1. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet l'exploitation et l'entretien des installations de chauffage et production d'eau chaude sanitaire (lorsqu'elles existent) des différents bâtiments gérés par la Ville de Thiant.
Ces installations sont décrites dans les inventaires chaufferies (annexe CCTP 2).

L'exploitation comprend les prestations de conduite et d'entretien des installations, ainsi que la garantie totale des installations associé à un objectif de renouvellement de matériels.

2. Caractéristiques de la consultation

2.1. Type de consultation

La présente consultation est lancée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert suivant les dispositions des articles R 2124-1, R 2124-2, R 2143-1 et 2, R2151-1 à 5, R 2161-2 à 6 du code de la commande publique.

2.2. Tranches – lots – variantes - options

2.2.1. Tranches

Sans objet.

2.2.2. Lots.

Le marché sera traité en un seul lot.

2.2.3. Variantes

Les candidats doivent présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation (Solution de base), il leur est formellement interdit d'apporter des modifications à ce dossier de consultation, sous peine de nullité de la proposition.

Mais ils peuvent également présenter une ou deux propositions supplémentaires (variantes dérogeant aux dispositions techniques prévues au dossier de consultation).

Les variantes feront l'objet d'un acte d'engagement séparé (préciser "variante au lot n° ." en première page).

2.2.4. Options

En option, il est proposé un marché de type "Marché à température extérieure avec intéressement" (MTI) comportant, en plus du marché de base, la fourniture du combustible (P1)

La réponse à l'option est obligatoire

2.2.5. Nature de l'attributaire

Le marché sera conclu :

- Soit avec une entreprise unique
- Soit avec des entreprises groupées solidaires

2.2.6. Délai d'exécution, durée du marché.

Le marché court à compter de la date de notification et se terminera le 30 juin 2027.

Michel BLIN 2, rue Jean Jaurès 59680 FERRIERE LA GRANDE
Mobile : 06 08 21 21 98 - Tel & Fax : 03 27 58 75 65 Courriel : michel.blin5@wanadoo.fr

Ville de Thiant

3. Ouverture des plis

L'ouverture des plis a eu lieu le 26/08/2022, un candidat a déposé une offre :

Engie solutions

Il est procédé au jugement de cette candidature, selon le règlement de consultation, qui dispose en son article 3.2 :

4. Pièces administratives – rappel du règlement de consultation

Le dossier à remettre par les candidats contiendra les pièces suivantes :

1. L'imprimé DC1 MARCHES PUBLICS : Lettre de candidature

L'imprimé DC1 reprend, différentes attestations sur l'honneur dont celles requises en application du Code du Travail pour les candidats établis en France ou règles d'effet équivalent pour les candidats étrangers. Il reprend également une déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales en matière de déclarations et de paiement des impôts et cotisations exigibles.

2. L'imprimé DC2 MARCHES PUBLICS, concernant les renseignements permanents et relatifs au marché, accompagné des documents et justifications qui y sont demandés

Cette déclaration et ses annexes devront comporter tous renseignements permettant d'apprécier les capacités professionnelles techniques et financières du candidat : pouvoirs de la personne habilitée à engager l'entreprise, forme juridique de la société, capital social, chiffre d'affaires, ressources humaines, moyens logistiques et matériels affectés aux prestations, qualifications ou justifications équivalentes, agrément, certification, et notamment :

A) A la structure de l'entreprise (capital, chiffre d'affaires, appartenance à un groupe, capacités commerciales, techniques et d'étude…)

B) Les certificats de qualifications professionnelles, en cours de validité, attestant les compétences et les savoir-faire nécessaires à l'exercice du métier visé par la présente consultation, délivré par un institut ou service officiel chargé du contrôle de la qualité et habilité à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. (Qualibat ou autre organisme professionnel qualificateur Européen). Les éventuelles déclarations unilatérales d'équivalences non accompagnées de certificats valides ne seront pas prises en considération. Les rubriques des qualifications obtenues devront être mentionnées très explicitement, et concerner les domaines suivants :
   a. Exploitation d'installation de chauffage et de rafraichissement dans tous types de bâtiments supérieurs à 1000 m2
   b. Maintenance d'installation de chauffage gaz/fuel
   c. Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel
   d. Ramonage des conduits de fumées (Article 16 de la loi 96-603 et article 1 du décret 2010-249)

C) Les attestations d'habilitation. Le titulaire justifiera des habilitations en cours de validité, dont il dispose, dans les domaines :
   - De la qualité (ISO 9001 ou équivalent, ou organisation interne)
   - De la protection de l'environnement (ISO 140001 ou équivalent, ou organisation interne)
   - De la sécurité et santé au travail (ISO 45001 ou équivalent ou organisation interne)
   - Du management de l'énergie (ISO 50001 ou équivalent ou organisation interne)

D) Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés L 2141-1 à 5 du code de la commande publique, cas d'interdiction de sous missionner, ou éventuellement la copie du ou des jugements ainsi que la

Michel BLIN 2, rue Jean Jaurès 59680 FERRIERE LA GRANDE
Mobile : 06 08 21 21 98 - Tel & Fax : 03 27 58 75 65 Courriel : michel.blin5@wanadoo.fr

Ville de Thiant

justification qu'il est habilité à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché.

E) Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis), ou une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers, ou un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription. La classification INSEE du candidat devra être en rapport direct avec l'objet du présent marché.

F) Les attestations délivrées par la compagnie d'assurances garantissant les risques "Responsabilité Civile Exploitation" et "Responsabilité Civile Professionnelle" de l'entreprise. (Article 5 du CCAP) Le document devra mentionner de manière explicite les domaines techniques couverts, et concerner :
   a. Installations thermiques de génie climatique
   b. Installation d'aéraulique et de conditionnement d'air
   c. Fumisterie
   d. Géothermie
   e. Installation de pompes à chaleur

G) Une attestation de régularité fiscale en cours de validité, émanant des services des impôts des entreprises.

H) Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code du travail, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de six mois.

I) Tout autre document que le candidat jugera utile de joindre à son offre pour faire valoir ses compétences

Michel BLIN 2, rue Jean Jaurès 59680 FERRIERE LA GRANDE
Mobile : 06 08 21 21 98 - Tel & Fax : 03 27 58 75 65 Courriel : michel.blin5@wanadoo.fr

Ville de Thiant

5. Pièces administratives – analyse des documents remis

5.1. L'imprimé DC1

Engie solutions : Document présent et signé

5.2. L'imprimé DC2

Engie solutions : Document présent et signé

Les annexes suivantes sont présentées, apportant les précisions demandées :

A) A la structure de l'entreprise (capital, chiffre d'affaires, appartenance à un groupe, capacités commerciales, techniques et d'étude…)

Engie solutions : Agence Nord Pas de Calais
10 avenue de l'Horizon
59651 VILLENEUVE D'ASCQ
CA de 2 560 646 403 € en 2021 (60 % de ce CA en exploit. de chauffage)

B) Les certificats de qualifications professionnelles, en cours de validité, attestant les compétences et les savoir-faire nécessaires à l'exercice du métier visé par la présente consultation, délivré par un institut ou service officiel chargé du contrôle de la qualité et habilité à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. (Qualibat ou autre organisme professionnel qualificateur Européen). Les éventuelles déclarations unilatérales d'équivalences non accompagnées de certificats valides ne seront pas prises en considération. Les rubriques des qualifications obtenues devront être mentionnées très explicitement, et concerner les domaines suivants :

a. Exploitation d'installation de chauffage et de rafraichissement dans tous types de bâtiments supérieurs à 1000 m2
b. Maintenance d'installation de chauffage gaz/fuel
c. Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel
d. Ramonage des conduits de fumées (Article 16 de la loi 96-603 et article 1 du décret 2010-249)

Engie solutions : **Qualibat 5274 Exploitation d'installation de chauffage et de rafraichissement avec garantie totale dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m2 et mention RGE (Mention efficacité énergétique) à date de validité dépassée au 13/03/2022.**
Qualibat 5213 Installation de chauffage gaz fuel collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 avec mention RGE valide jusqu'au 12/02/2026
Qualibat 5312 Installation de VMC en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1 000 m2 avec mention RGE valide jusqu'au 12/02/2026
Présente une attestation de capacité à la manipulation de fluide frigorigène valide jusqu'au 30/09/2024.
UIC MASE (Manuel d'Amélioration de la Sécurité des Entreprises) **à date de validité dépassée au 10/01/2022**

C) Les attestations d'habilitation. Le titulaire justifiera des habilitations en cours de validité, dont il dispose, dans les domaines :

- De la qualité (ISO 9001 ou équivalent, ou organisation interne)
- De la protection de l'environnement (ISO 140001 ou équivalent, ou organisation interne)
- De la sécurité et santé au travail (ISO 45001 ou équivalent ou organisation interne)
- Du management de l'énergie (ISO 50001 ou équivalent ou organisation interne)

Ville de Thiant

La norme ISO 9001 : Les exigences y sont relatives à quatre grands domaines :
- *Responsabilité de la direction : exigences d'actes de la part de la direction en tant que premier acteur et permanent de la démarche.*
- *Système qualité : exigences administratives permettant la sauvegarde des acquis.*
- *Processus : exigences relatives à l'identification et à la gestion des processus contribuant à la satisfaction des parties intéressées.*
- *Amélioration continue : exigences de mesure et enregistrement de la performance à tous les niveaux utiles ainsi que d'engagement d'actions de progrès efficaces.*

La norme ISO 14001 constitue la référence des organismes pour mettre en place un système de management environnemental. Elle a pour objectif d'aider les entreprises à gérer l'impact de leurs activités sur l'environnement et à démontrer l'efficacité de leur gestion1.
La principale critique est que l'ISO 14001 évalue la politique de l'entreprise en matière d'environnement et non pas sa performance environnementale. Ainsi, l'ISO 14001 ne certifie pas que l'entreprise ne pollue pas, ni même qu'elle respecte la réglementation environnementale, mais seulement que l'entreprise s'engage à atteindre les objectifs qu'elle se fixe elle-même régulièrement dans une démarche d'amélioration continue.

La norme ISO 45001 est un modèle de Système de Management de la sécurité et santé au Travail, autrement dit de prévention de risques professionnels.

La norme ISO 50001 spécifie les exigences pour concevoir, mettre en œuvre, entretenir et améliorer un système de management de l'énergie permettant aux organismes de parvenir, par une démarche méthodique, à l'amélioration continue de sa performance énergétique, laquelle inclut l'efficacité, l'usage et la consommation énergétique.

Engie solutions : est ISO 50001 valide jusqu'au 07/12/2022, 9001 valide jusqu'au 24/02/2023.

D) Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés L 2141-1 à 5 du code de la commande publique, cas d'interdiction de sous missionner, ou éventuellement la copie du ou des jugements ainsi que la justification qu'il est habilité à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché

Engie solutions n'est pas en redressement judiciaire

E) Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis), ou une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers, ou un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription. La classification INSEE du candidat devra être en rapport direct avec l'objet du présent marché.

Engie solutions : Extrait Kbis valide en date du 12/06/2022

F) Les attestations délivrées par la compagnie d'assurances garantissant les risques "Responsabilité Civile Exploitation" et "Responsabilité Civile Professionnelle" de l'entreprise. (Article 5 du CCAP) Le document devra mentionner de manière explicite les domaines techniques couverts, et concerner :
   a. Installations thermiques de génie climatique
   b. Installation d'aéraulique et de conditionnement d'air
   c. Fumisterie
   d. Géothermie
   e. Installation de pompes à chaleur

Engie solutions : Attestation valide jusqu'au 31/12/2022

Michel BLIN 2, rue Jean Jaurès 59680 FERRIERE LA GRANDE
Mobile : 06 08 21 21 98 - Tel & Fax : 03 27 58 75 65 Courriel : michel.blin5@wanadoo.fr

Ville de Thiant

G) Une attestation de régularité fiscale en cours de validité, émanant des services des impôts des entreprises.

Engie solutions : Attestation valide en date du 03/05/2022

H) Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code du travail, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de six mois.

Engie solutions : Attestation valide en date du 08/06/2022

I) Tout autre document que le candidat jugera utile de joindre à son offre pour faire valoir ses compétences

Engie solutions ne présente pas d'autre document

6. Composition de l'offre – rappel du règlement de consultation

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, dûment complétées, datées, signées et revêtues du cachet de l'entreprise, le signataire ne pouvant être qu'une personne ayant qualité pour engager l'entreprise à l'occasion du marché ; les pièces du dossier seront entièrement rédigées en langue française :

Un projet de marché regroupant

1. L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : cadre ci-joint à compléter.

NOTA : L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

Le candidat est tenu de répondre à la totalité des prestations, option incluse.

Le candidat est tenu de respecter la présentation des grilles annexées à l'acte d'engagement, tout ajout ou suppression de poste entraînera l'élimination du candidat

Dans le cas de groupement, l'acte d'engagement ainsi que les annexes devront être signés soit par le mandataire expressément désigné et tous les membres soit par le mandataire du groupement, s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises. Un document devra stipuler les limites de prestations entre les membres du groupement.

Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement pour tous les sous-traitants désignés au marché pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe :

- Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés L 2141- 1 à 5 du code de la commande publique, cas d'interdiction de sous missionner.

2. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), cahier ci-joint à accepter sans aucune modification

Ville de Thiant

3. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification
4. Un mémoire technique des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations objet du présent marché, composé de notes détaillant :

A) Les délais d'interventions :
- Les outils de traçabilité des demandes, en et hors astreinte
- Les possibilités données à la ville pour suivre ces opérations « en ligne ».
- Les délais d'intervention prévisibles

B) Les moyens en personnel et techniques **affectés spécifiquement au marché** :
- Les CV démontrant les compétences des agents affectés seront fournis pour les activités commerciales, d'études et de réalisation des prestations
- Le suivi de l'évolution et de la formation de ces personnes.
- Les attestations individuelles de qualification de ces personnes.
- Les habilitations individuelles de ces personnes.
- Les attestation de suivi de stages spécifiques de prestations en lien ou connexes à l'objet du marché.
- Outillages à main et électriques d'interventions et de mesures
- Véhicules d'interventions
- Les équipements d'étude (outils de calculs, logiciels spécifiques de simulation, de dimensionnement, d'éclairage, de chiffrage…)

C) L'organisation que le candidat compte mettre en œuvre pour l'exécution de ce marché détaillant notamment :
- L'organisation des opérations préventives
- Les propositions du candidat en vue d'abaisser les consommations d'énergie
- Les notices techniques des matériels que l'entreprise propose à la ville d'employer

D) Les prestations supplémentaires éventuelles
- Pertinence technique
- Coûts

5. Tout document que le candidat jugerait nécessaire à l'appui de sa soumission.

Michel BLIN 2, rue Jean Jaurès 59680 FERRIERE LA GRANDE
Mobile : 06 08 21 21 98 - Tel & Fax : 03 27 58 75 65 Courriel : michel.blin5@wanadoo.fr

Ville de Thiant

7. Présentation des offres – analyse des documents remis

7.1. L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes

Engie solutions :

P2 annuel	19 697,00 € HT
P3 annuel	10 450,00 € HT
Montant total	30 147,00 € HT

Déclaration du sous-traitant

Engie solutions : Déclare faire appel à des sous-traitants pour le contrôle des disconnecteurs, analyse des eaux de chauffage et légionnelle, nettoyage de gaines et conduits de fumées, contrôle des compteurs de chaleur. (Pages 80, 81, 87 et 88/137 du mémoire technique)

7.2. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières

Engie solutions : CCAP joint au dossier

7.3. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières

Engie solutions : CCTP joint au dossier

7.4. Le mémoire technique

A) Les délais d'interventions :

Les outils de traçabilité et le suivi en ligne

Engie solutions : Présente ses outils de GMAO « Prédity » et « Engie direct » de suivi en ligne des interventions, des pages 137 à 144, et 147 à 156 du document « Candidature » et pages 15 à 26 du mémoire technique.

Les délais d'intervention

Engie solutions : mémoire technique pages 27, **Déclare un engagement d'intervention en moins d'une heure 30 en journée, horaires courants et astreinte.**

B) Les moyens en personnel affectés spécifiquement au marché

Personnels affectés

Engie solutions : L'organigramme est présenté en page 11 de la candidature et 34 du mémoire technique. Les intervenants sont nommés, M. Carlier responsable d'exploitation, M. Lisiak responsable d'équipe d'exploitation, Messieurs Gardez et Bernard techniciens référents. Les CV des intervenants, présentant également leurs habilitations et formations sont présentés des pages 39 à 53/137. Le suivi de l'évolution et des formations des agents est détaillé pages 54 à 61.

Michel BLIN 2, rue Jean Jaurès 59680 FERRIERE LA GRANDE
Mobile : 06 08 21 21 98 - Tel & Fax : 03 27 58 75 65 Courriel : michel.blin5@wanadoo.fr

Ville de Thiant

Les outillages et véhicules

Engie solutions : Sont présentés succinctement dans le document « Candidature » en pages 135 et 136, et pages 62 à 69/137 du mémoire technique. Les matériels, outillages, tablettes, présentés sont en qualité et quantité suffisante pour l'objet du marché.

Equipements d'étude

Engie solutions : Répond à cette demande page 73/137. Déclaration de possession de logiciels spécifiques pour les travaux, Autocad, Sketchup et Perrenoud. Présentation du CV de M. Bouchart, ingénieur études (page 47 du mémoire technique).

C) L'organisation que le candidat compte mettre en œuvre pour l'exécution de ce marché

L'organisation des opérations préventives

Engie solutions : L'organisation est détaillée dans le document « candidature » des pages 136 à 146 et au mémoire technique des pages 28 à 32 et 77 à 84/137.

Les propositions du candidat en vue d'abaisser les consommations d'énergie

Engie solutions : Les propositions générales d'intervention sont détaillées au mémoire technique pages 90 à 94. Engagement de promesse de baisse des consommations de 7,41 %.

Les notices techniques des matériels que l'entreprise propose à la ville d'employer

Engie solutions : Liste des matériels en page 95 du mémoire technique, les notices sont présentées dans une annexe dédiée « Notices techniques » (Disconnecteurs, chaudières, circulateurs, vases d'expansion, robinetterie ETC.)

D) Les prestations supplémentaires éventuelles

4.3. Prestations supplémentaires éventuelles

Le titulaire s'engage à effectuer au cours de la première saison de chauffe, tout ou partie des prestations décrites ci-dessous :

- Fourniture et pose de robinets thermostatiques en salle des mariages, et extension du réseau de chauffage dans le local adjacent.
- Etude détaillée pièces par pièces des déperditions des différents locaux de la mairie, propositions de remèdes à apporter pour une diffusion correcte et homogène de la chaleur par la mise en adéquation des émetteurs (radiateurs), des réseaux de distribution et des organes d'équilibrages nécessaires. Cette opération devra inclure la création de deux réseaux indépendamment régulés et programmés, et un dispositif de chronoruptage sur un des deux réseaux.
- Fourniture et pose de radiants en salle de sports Delaune
- Fourniture et pose d'une centrale de traitement d'air en salle des fêtes
- Fourniture et pose d'un chronorupteur en salle de sports Delaune et salle des fêtes
- Fourniture et pose d'un compteur ECS

Les dépenses relatives à ces travaux seront évaluées, de façon détaillée, par le candidat et indiquées dans sa soumission à la rubrique "Prestations supplémentaires éventuelles " en annexe à l'acte d'engagement.

D'une manière générale, la Ville de Thiant se réserve le droit de faire procéder ou non aux diverses remises en état.

Michel BLIN 2, rue Jean Jaurès 59680 FERRIERE LA GRANDE
Mobile : 06 08 21 21 98 - Tel & Fax : 03 27 58 75 65 Courriel : michel.blin5@wanadoo.fr

Ville de Thiant

Engie solutions : Pertinence technique:

A l'annexe 4 à l'acte d'engagement, page 28 à 30/30

Au mémoire technique, page 97 à 101/137 :

Concernant la pose de robinets thermostatiques en salle des mariages
Proposition correcte, pas d'autre commentaire sur cette présentation.

Concernant l'étude détaillée des déperditions en mairie
Les propositions techniques sont clairement présentées, la proposition est de nature à améliorer le confort des occupants et visiteurs du rez-de-chaussée. Le chronoruptage attendu est bien prévu à la proposition.

Concernant la fourniture et pose de radiants en salle de sports Delaune
Présentation détaillée de l'enlèvement du générateur d'air existant, pose et raccordements en gaz de radiants

Concernant le chauffage des vestiaires de la salle Delaune
Fourniture et pose d'une chaudière de 24 kW et de 8 radiateurs avec leurs réseaux d'alimentation.

Concernant le chauffage de la salle des fêtes
Chauffage par air pulsé par centrale de traitement d'air, y compris la dépose des dispositifs d'aérothermes existants.

Engie solutions : Coûts :

Robinets thermostatiques en salle des mariages :	753,17 € HT
Etude de déperditions, remèdes, radiateurs et chronorupteur :	36 902,06 € HT
Chauffage de la salle Delaune par radiants :	41 788,63 € HT
Chauffage des vestiaires de la salle Delaune, chaudière et radiateurs :	13 892,19 € HT
Chauffage de la salle des fêtes par centrale de traitement d'air :	243 893,77 € HT
Chronorupteurs en salle Delaune et salle des Fêtes :	1 338,22 € HT
Compteur d'eau ECS :	388,73 € HT

E) Le détail du volume horaire et des dépenses de petites fournitures envisagés en P2

Engie solutions : Propose de consacrer 353 heures aux travaux P2 annuellement (page 85 du mémoire technique). Un tableau détaillé est présenté.

Pour 353 heures : Prix P2 annoncé à l'acte d'engagement : 19 697 € HT/an, (Soit 55,80 €/heure, main d'œuvre et petites fournitures incluses)

Pages 86 à 89 du mémoire technique, les engagements P2 sont détaillés.

Michel BLIN 2, rue Jean Jaurès 59680 FERRIERE LA GRANDE
Mobile : 06 08 21 21 98 - Tel & Fax : 03 27 58 75 65 Courriel : michel.blin5@wanadoo.fr

Ville de Thiant

F) Les propositions de travaux en P3, et la détermination induite de l'âge moyen du patrimoine de chaudière en fin de marché.

Le CCTP prévoit :

> ***6.16.3. Age moyen des chaudières***
>
> **L'âge moyen des chaudières**, pondéré par leur puissance (ou âge moyen du kW installé) est à la date de signature du contrat de :
>
> **16.6 ans** (cf. annexe CCTP.1).
>
> A compter de la date de début du marché, cet âge global devra évoluer pour se situer entre :
>
> 14 et 15 ans
>
> à l'issue des 5 années du contrat

Engie solutions :

Au document « annexe 4 à l'acte d'engagement », une synthèse des travaux est rappelée en page 2 à 11/30 et en page 92 du mémoire technique.
Présente en page 8/30 de l'annexe 4 à l'acte d'engagement, le remplacement de 36 appareils, soit :

Materiel	Nombre de renouvellements
Vanne de régulation (servomoteur)	2
Disconnecteur	1
Vase d'expansion pression azote	4
Cumulus électrique ECS vertical	3
Pompe circ, chauf, collect, simple	9
Thermostat ambiance	2
Chauffage rayonnant 1 allure gaz	4
Mitigeur thermostatique E,C,S,	2
Vanne soupape 3V	2
Chaudière murale inox condensation	3
Cumulus électrique ECS	3
Régulation (régulateur ambiant)	1
Total général	**36**

La ventilation par bâtiment est indiquée en pages 9 et 11/30 de l'annexe 4 à l'acte d'engagement.

Dans ces conditions l'âge moyen de fin de marché serait de 13,5 ans, selon indication Engie de la page 10/30.

Montant annuel annoncé du P3 à l'acte d'engagement, et détaillé en annexe 1 :
- 10 450,00 € HT

Soit 52 250,00 € HT pour 5 ans

En page 9/30 de l'annexe 4 à l'acte d'engagement, le montant annoncé des travaux est 40 988,00 € HT pour 5 ans.

L'analyse des prix repères de matériels présentés en annexe AE2, montre un montant total de 176 860,00 € HT.

Michel BLIN 2, rue Jean Jaurès 59680 FERRIERE LA GRANDE
Mobile : 06 08 21 21 98 - Tel & Fax : 03 27 58 75 65 Courriel : michel.blin5@wanadoo.fr

Ville de Thiant

7.1. La fiche de visite signée par la Ville.

Engie solutions : L'attestation de visite est jointe au dossier

7.2. Tout document que le candidat jugerait nécessaire à l'appui de sa soumission.

Engie solutions : Présente ses références de villes clientes, et attestations de certaines d'entre elles pages 100 à 133 du document « Candidature ».

8. Jugement des candidatures et des offres

Le jugement des candidatures et des offres est effectué dans les conditions prévues aux articles L2152-1 à 10, du code de la commande publique
Les critères intervenant au moment du jugement des offres sont basés sur les niveaux de capacités professionnelles, adéquation juridique, capacités et références techniques, capacités financières, montant des prestations et délais d'intervention indiqués par le candidat dans les documents à fournir, et qui doivent être en adéquation avec l'objet du marché et l'importance des prestations à réaliser.

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

- Valeur technique de l'offre, pour 60 % de la note finale.

Appréciée au vu des documents et informations transmis par le candidat, dont le mémoire justificatif et ses pièces jointes, demandés ci-dessus, de sa conformité aux exigences du cahier des charges, et en particulier de la satisfaction à apporter aux articles du CCTP.

a) Les délais d'interventions et moyens d'astreinte — sur 17 points
   - Outils de traçabilité (5 points)
   - Suivi en ligne (5 points)
   - Délais d'intervention (7 points)

b) Les moyens en personnel et techniques — sur 17 points
   - Personnels affectés (8 points)
   - Outillages (2 points)
   - Véhicules (2 points)
   - Equipements d'étude (5 points)

c) L'organisation — sur 17 points
   - Opérations préventives (5 points)
   - Economies d'énergie (8 points)
   - Notices techniques (4 points)

d) Les prestations supplémentaires éventuelles — sur 9 points
   - Pertinence technique (5 points)
   - Coûts (4 points)

- Prix des prestations, pour 40 % de la note finale

L'offre la moins disante obtiendra la note maximum :(A)
Les autres offres seront notées, selon le pourcentage (X) d'écart entre l'offre / l'offre la moins disante, soit : (A) – (A)*(x)

Michel BLIN 2, rue Jean Jaurès 59680 FERRIERE LA GRANDE
Mobile : 06 08 21 21 98 - Tel & Fax : 03 27 58 75 65 Courriel : michel.blin5@wanadoo.fr

Ville de Thiant

9. Proposition de notation

	Demande	Base	Engie solutions
A	Outils de tracabilité	5.0	5.00
B	Suivi en ligne	5.0	5.00
C	Délais d'intervention	7.0	7.00
D	Personnels affectés	8.0	8.00
E	Outillages	2.0	2.00
F	Véhicules	2.0	2.00
G	Equipements d'études	5.0	5.00
H	Opérations préventives	5.0	5.00
I	Economie d'énergie	8.0	8.00
J	Notices techniques	4.0	4.00
K	PSE pertinence technique	5.0	5.00
L	PSE Coûts	4.0	4.00
	Notation	60.0	60.00

	base	Engie solutions
P2 (suivi des installations)	€ HT	19 697.00
P3 (renouvellement)	€ HT	10 450.00
Total € HT		30 147.00
Notation	40.0	40.00

	base	Engie solutions
Notation finale	100.0	100.00

Michel BLIN 2, rue Jean Jaurès 59680 FERRIERE LA GRANDE
Mobile : 06 08 21 21 98 - Tel & Fax : 03 27 58 75 65 Courriel : michel.blin5@wanadoo.fr

Ville de Thiant

10. Option P1

ENGIE SERVICES, Présente un prix du MWh de gaz hors taxes et contributions :
Prix indexé PEG : De 108,53 à 109.78 € HT selon les sites

Définition de Point d'Échange de Gaz (PEG)

Le prix PEG mensuel correspond au " PEG Monthly index €/MWh " produit par la société EEX.
Il équivaut à la moyenne de tous les prix de règlements quotidiens des contrats à terme sur le gaz naturel du mois en cours et reflète sa valeur de marché.

L'indice PEG connu au 25/08/2022, date de signature de l'acte d'engagement des propositions, présentait une valeur de 133.009.

Ferrière la Grande le 11/09/2022

Michel BLIN

Michel BLIN 2, rue Jean Jaurès 59680 FERRIERE LA GRANDE
Mobile : 06 08 21 21 98 - Tel & Fax : 03 27 58 75 65 Courriel : michel.blin5@wanadoo.fr

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

ATTRIBUE le Marché d'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DE LA VILLE DE THIANT à l'Entreprise ENGIE ENERGIE SERVICES – ENGIE Solutions (Immeuble Oxygène Parc de l'Horizon 10 avenue de l'Horizon CS 80018 59651 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX),

DECIDE De retenir l'offre de base pour un montant de :
Montant hors taxes P2 annuel : 19 697,00 €
Montant hors taxes P3 annuel : 10 450,00 €
Montant hors taxes total annuel : 30 147,00 €
Taux de la TVA : 20,6
Montant TTC arrêté en chiffres à : 36 176,40 € TTC, qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse

DECIDE de retenir l'option P1 suivante :
ENGIE SERVICES, Présente un prix du MWh de gaz hors taxes et contributions :
Prix indexé PEG : De 108,53 à 109.78 € HT selon les sites
Définition de Point d'Échange de Gaz (PEG)
Le prix PEG mensuel correspond au " PEG Monthly index €/MWh " produit par la société EEX. Il équivaut à la moyenne de tous les prix de règlements quotidiens des contrats à terme sur le gaz naturel du mois en cours et reflète sa valeur de marché.
L'indice PEG connu au 25/08/2022, date de signature de l'acte d'engagement des propositions, présentait une valeur de 133.009.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires qui en découlent.

Délibération n° 2022-09-26-D-03

Décision :	Sur :	20 présents
	Pour :	21 dont 1 pvr
	Contre :	0
	Abstentions :	0

4. Questions diverses

- **Le repas des ainés :**
  Les retours sont très positifs et les gens sont satisfaits.

- **Coupure d'éclairage public :**
  Monsieur Jimmy LAURENT demande si la commune souhaite faire comme certaines communes : couper l'éclairage public la nuit ?

  Lors d'une prochaine réunion de la commission travaux une étude sera faite : coupures, baisse d'intensité, changement de programmation…

- **Butte paysagère :**
  Monsieur Jimmy LAURENT demande si une nouvelle analyse a été faite par la commune.
  Monsieur Jean-Marie LECERF rappelle que pour le moment, la commune n'est toujours pas propriétaire.
  Monsieur Philippe WAELKENS rappelle, de plus, que l'analyse faite par l'organisme montre que la butte n'est pas polluée même si d'après l'analyse faite par les élus, il a été considéré qu'elle l'était.

- **Concours villes et villages fleuris :**
  A ce jour, pas de retour du département.

Fin de séance à 20h52

Le Secrétaire de Séance

Céline DUMAINE